

PMO AND MEDICAL EXPENSES REIMBURSEMENTS STILL SOME HURDLES TO JUMP OVER





In October 2023, we were informed of an agreement signed between the PMO and the Collège Inter Mutualiste National (an association of Belgian mutualities), allowing the incorporation of the RCAM as an equivalent to a mutual insurance company within the MyCareNet platform. According to this agreement, it was anticipated that in April 2024, during visits to general practitioners, invoices would be sent directly to the RCAM. In Belgium, general practitioners can now electronically certify health services, eliminating the need for paper certificates. Consequently, some Belgian doctors have ceased issuing such paper certificates.

While some doctors are willing to provide printed versions of electronic certificates for presentation to the RCAM, the PMO seems to insist on requesting the outdated green certificate model, which is becoming less common among doctors. While we understand that implementing the MyCareNet platform poses logistical challenges for the Commission and takes time, we find it perplexing that the PMO refuses to accept the printed electronic certificates, which have become standard in Belgium.

The PMO's explanation is that, despite digitization, providers are legally required to issue paper care certificates when patients are not covered by mutual insurance. This requirement currently applies to RCAM affiliates and beneficiaries receiving primary care. Consequently, healthcare providers must use official certificate booklets.

However, during the transition period towards integrating the RCAM into MyCareNet, and in the interest of its affiliates, the PMO is making an effort to validate reimbursements based on unofficial documents. It is clear that patients cannot compel their doctors to purchase green booklets solely for Commission use. We welcome the efforts of the RCAM to validate reimbursements during this transition, but this should apply uniformly to all affected affiliates, not subject to the discretion of reimbursement officers.

Clear instructions should be provided to all PMO staff, who we sincerely thank for their dedicated work in processing our files promptly. **TAO** acknowledges and appreciates the ongoing modernization efforts, which undoubtedly serve the general interest and should streamline processes for all staff. Therefore, we request from management :

- Regular updates on the progress of the new system's implementation, especially considering we are already in April 2024.
- Assurances that all affiliates receive equitable treatment and that, during the transitional phase, reimbursements are processed irrespective of the type of certificate presented (green booklet or otherwise).

Your **TAO-The Independents** team



Staff association of the European Commission

LE PMO ET LES REMBOURSEMENTS DES FRAIS MÉDICAUX

QUELQUES FILS À RETORDRE





En octobre 2023, nous avons été informés de la signature d'un accord conclu entre le PMO et le Collège Inter Mutualiste National (association de mutualités belges), qui permettra d'incorporer le RCAM comme équivalent à une mutualité dans la plateforme MyCareNet.

À la suite de cet accord, il était prévu qu'en avril 2024, lors de votre visite chez votre médecin généraliste, celui-ci envoie directement la facture au RCAM. En effet, en Belgique, les médecins généralistes peuvent désormais attester électroniquement les prestations de santé sans délivrer d'attestations papier. Ceci a conduit à ce que certains médecins belges ne délivrent plus ce type d'attestation.

Bien qu'ils acceptent de fournir une version imprimée de l'attestation électronique afin que le personnel des institutions puisse la présenter au RCAM afin d'en obtenir le remboursement, le PMO semblerait la refuser en demandant l'ancien modèle d'attestation verte, dont les médecins disposent de moins en moins.

Nous pouvons comprendre que la mise en place logistique de la plateforme MyCareNet soit complexe pour la Commission et prenne du temps, mais ce que nous ne pouvons pas comprendre, c'est l'obstination du PMO à ne pas accepter la version imprimée de l'attestation électronique au cas par cas et refuser ce qui est désormais devenu la norme en Belgique.

La position du PMO sur cette question est que, même si les services de santé sont numérisés, il reste légalement obligatoire pour les fournisseurs de délivrer une attestation de soins sur papier lorsque le patient n'est pas couvert par une mutuelle. C'est actuellement le cas pour les affiliés et bénéficiaires du RCAM recevant des soins primaires. Néanmoins, pendant la période de transition vers l'intégration du RCAM dans MyCareNet et dans l'intérêt de ses affiliés, le PMO s'efforce autant que possible de valider le remboursement même sur la base d'un document non officiel.

Il est évident que le patient ne peut pas obliger son médecin à acheter des carnets verts (ou blanc chez certains médecins)

pour les utiliser seulement avec la Commission, et nous nous réjouissons de lire que pendant la période de transition, le RCAM fait de son mieux pour valider le remboursement sur la base de documents "officiels", mais cela devrait s'appliquer à tous les affiliés concernés et ne pas être laissé au libre choix de l'agent s'occupant du remboursement.

Des instructions claires devraient être données à tout le personnel du PMO, que nous remercions spécialement pour son travail sans relâche et qui fait déjà plus que son possible pour que nos dossiers soient traités rapidement.

La **TAO** remercie le PMO pour ses efforts de modernisation en cours, qui revêtent un intérêt indéniable général et qui devraient faciliter le moment venu la vie de l'ensemble du personnel, et demande à la direction :

- Des nouvelles quant à la mise en place du nouveau système, étant donné que nous sommes déjà en avril 2024
- De veiller à ce que tous les affiliés puissent bénéficier du même traitement et que, pendant la phase transitoire, tous les remboursements se fassent indépendamment du type d'attestation présentée (carnet vert ou non)

Votre équipe TAO-Les Indépendants



Your **TAO-The Independents** team:

Raúl Trujillo Herrera, Rosario de Simone, Egzona Curraj,
Glen Campbell, Evelyne Granata, Cristina Perret.

Join TAO-The Independents to reinforce the staff's action and to be informed on your rights!

TAO-The Independents

European Commission

Rue Joseph II, 70 – 1049 Bruxelles

+32 2 296 25 89 // osp-tao-afi@ec.europa.eu



You receive this email because you are an official or agent of the European Commission and therefore listed in its formal directory.

TAO-The Independents is an official EC staff association. [Here](#) to unsubscribe. [Here](#) to view our Policy statement.